



Directrice de la publication: Madame Chantal Beurienne

Bulletin municipal

Sommaire

Editorial.....p1

Comptes rendus de Conseil
Municipal.....p2

En direct de la Mairie.....p3

La vie des associations.. p4 à 7

Dates à retenir.....p8

Editorial

L'année 2016 se termine. C'est le temps des bilans mais, aussi, des projets pour l'année qui vient. Le bilan météorologique a été désastreux et a engendré une crise de peur et d'angoisse, ce qui se comprend. Fort heureusement, toutes les années ne se ressemblent pas.

Les enfants ont eu la joie d'inaugurer le jardin d'enfants le jour du 11 novembre et leur nouveau restaurant scolaire le jour de la rentrée des vacances de la Toussaint.

Les personnes à mobilité réduite peuvent désormais accéder au secrétariat de la Mairie sans difficulté.

Les adolescents pourront bientôt se protéger de la pluie sous le nouvel abri bus près de la rue Neuve.

Pour réduire notre consommation électrique nous avons modernisé quatre armoires d'éclairage public qui étaient obsolètes et non sécurisées. Sur le réseau d'éclairage public nous avons remplacé des ampoules énergivores par des ampoules à basse consommation.

Il reste cependant encore beaucoup à faire.

L'année 2017 commencera par le transfert de la voirie à la Communauté de Communes de la Forêt. Chaque année la charge sera imputée sur le budget de fonctionnement.

Quant à nos recettes, à savoir la dotation de fonctionnement versée par l'Etat, bien qu'annoncée en diminution, elle est actuellement inconnue. Nous serons donc dans l'obligation de faire preuve de prudence dans l'élaboration de notre budget.

Mais ne faisons pas dans la morosité, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous adresse mes vœux les plus sincères pour 2017.

Chantal Beurienne

Toute l'équipe municipale vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année



Dernière minute

La Préfecture nous informe qu'en raison d'un risque élevé de grippe aviaire sur l'ensemble du territoire national, il y a obligation de confinement ou de pose de filets pour tous les élevages de volaille et les basses-cours, sans dérogation possible.

Ceci afin de prévenir tout contact avec les oiseaux sauvages.

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Conseil du 6 septembre 2016

Reprise par la commune des espaces communs du lotissement de l'impasse du Paradis

Suite à l'état constaté de ces lieux, le Conseil sursoit à statuer et demande que les co-proprétaires fassent d'abord les quelques travaux qui leur incombent.

Reprise du lotissement de l'Abbé Vallée (dit Les Grattes Parrières)

Le Conseil émet l'avis de ne pas reprendre ce lotissement avant la fin de la garantie décennale (2020).

Approbation du protocole de transfert de la voirie à la CCF

L'ensemble des responsabilités de la Commune en matière de voirie va être transféré à la Communauté de Communes de la Forêt à compter du 1^{er} janvier 2017. Cela concerne un peu plus de 11 km pour notre commune. Les travaux pris en charge sont : l'entretien de la bande de roulement et de ses dépendances, les bordures et caniveaux, la signalisation horizontale, la remise à niveau des regards, le balayage et le fauchage, pour ne citer que les principaux éléments.

En contrepartie d'une contribution annuelle d'environ 35 000 euros, un certain nombre de travaux d'entretien et/ou de réfection seront entrepris chaque année sur notre voirie, selon un plan sur 15 ans élaboré par un cabinet spécialisé qui a réalisé un audit complet des rues transférées.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le protocole de transfert proposé par la CCF.

Informations diverses

La Commune a recruté une personne en contrat aidé pour le service du restaurant scolaire afin de pallier les problèmes de personnel générés par la fin de contrats précédents.

Le restaurant scolaire, mis en service lors de la rentrée du 3 novembre, a été réceptionné et inauguré officiellement le 19 novembre.

La nouvelle station d'épuration a été inaugurée le 29 octobre, un an après sa mise en service, conformément au contrat.

Le Conseil prend acte de la décision prise par la CCF de demander aux parents une participation financière pour les enfants qui participent aux TAP et de leur mécontentement. Cette décision a été prise par la majorité des Conseillers Communautaires. La commune de St Lyé a voté contre.

Conseil du 9 novembre

Création d'un syndicat mixte intercommunal pour une fourrière animale

Afin de pallier les problèmes posés par la gestion du refuge des animaux de Chilleurs aux Bois, il est proposé de créer une fourrière animale départementale qui sera gérée par un syndicat intercommunal, ce que le Conseil approuve à l'unanimité au vu des modalités proposées.

Vote du taux de la taxe d'aménagement

Le Conseil décide de porter de 4 à 5 % le taux de la taxe d'aménagement qui s'applique aux constructions nouvelles.

Application de la loi Notre aux CCAS des communes de moins de 1500 habitants

La loi Notre donne la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur CCAS au profit d'un CCAS intercommunal. Le Conseil souhaite garder le contrôle des actions sociales qu'il mène et rejette donc à la majorité la suppression du CCAS.

Informations diverses

L'assureur de la Commune a remboursé en partie (selon les modalités habituelles) le matériel électroporatif qui a été volé dans les ateliers communaux. Cela a permis de le remplacer.

Le mandat de l'actuel Conseil Municipal des Jeunes arrive à échéance. Il est donc temps de susciter de nouvelles vocations pour son renouvellement. Il est rappelé que l'actuel CMJ a permis la création d'un abri à vélo derrière la Mairie pour ceux qui prennent le car et d'un abri bus à l'angle de la rue Neuve et de la RD97, en cours de finalisation.

Comptes-rendus des Conseils Municipaux (suite et fin)

L'ouverture du nouveau restaurant scolaire a permis que les enfants ne soient plus dans l'obligation de traverser la RD97 devant la mairie. Le timing du feu tricolore a été révisé en conséquence, ainsi que celui qui commande la rue du Nan et la route d'Artenay. A cette occasion il est apparu que les boucles magnétiques qui devraient permettre à la circulation sur la RD97 de n'être interrompue qu'en cas de présences de véhicules sur les deux voies adjacentes, n'avaient pas été remises en place après les travaux faits par le CG45 en 2009. En concertation avec le Conseil Départemental, il va être procédé à la remise en place de ces boucles. Cela devrait entraîner la disparition à terme des longues files de voitures qui matin et soir se forment aux entrées de notre commune et ne contribuent pas à sa popularité.

En direct de la Mairie

2017 sera une année électorale. Il est rappelé à tous les administrés qu'ils doivent être inscrits sur les listes électorales s'ils veulent pouvoir participer aux importants scrutins de l'année prochaine. Les personnes non inscrites ont jusqu'au 31 décembre pour se faire inscrire sur les listes électorales. Une permanence se tiendra à cet effet en Mairie de 9 heures à midi le samedi 31 décembre.



Les habitants de St Lyé La Forêt, qui constateraient sur leur habitation des dégâts qu'ils attribuent à la sécheresse, sont invités à se présenter en Mairie pour la constitution d'un dossier de déclaration en vue d'éventuelles prises en charge par leur assureur, après arrêté préfectoral de reconnaissance de cette cause naturelle.



Le jardin d'enfants situé derrière la salle polyvalente et les vestiaires sportifs, est enfin terminé. Les jeux qui ont été installés font la joie des plus petits et permettent aux plus grands de « s'écarter » sur les bosses. L'installation sera complétée par du mobilier urbain qui reste à poser (bancs et poubelles) et du balisage lumineux.

Il est rappelé ici que sur cette aire de jeux, les enfants doivent impérativement être accompagnés **d'un adulte.**



La municipalité remercie toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à l'invitation du CCAS et participer au repas offert le dimanche 13 novembre aux aînés de la commune.

La vie des associations

ASCL

GALETTE DES ROIS

Comme chaque année, **l' A.S.C.L** organise un après-midi **jeux de société avec Galette des Rois** suivi d'une soirée raclette pour ceux qui le souhaitent, Salle polyvalente de St Lyé La Forêt, le Samedi 21 janvier 2017 à partir de 14 h 30 (sur inscription).

Tarifs

Galette uniquement : 1 euro

Galette + raclette : 7 euros, (enfants jusqu'à 7 ans : 3 €)



SOIREE BRETONNE

L'A.S.C.L renouvelle également sa Soirée Bretonne qui aura lieu à la salle Rive du Nan, à partir de 19 h le Samedi 11 février 2017. (Réservation obligatoire.)

Tarifs

Adulte : 11 euros

Enfant jusqu'à 7 ans : 5 euros



Pour toute information et réservation, contactez Sophie au 06 23 94 61 29.

Les Amis de l'école

MARCHE DE NOËL DES ÉCOLES

Le spectacle et le marché de Noël des écoles ont eu lieu vendredi 2 décembre. Devant une foule de parents venus les écouter, les enfants ont interprété quelques chants, dont un "Mon beau Sapin" à trois écoles et deux langues : les Maternelles ont commencé en français, suivis des Moyens de Villereau, et les Grands de St Lyé ont terminé en anglais.

Après le spectacle, le marché de Noël a eu un grand succès. Ce rendez-vous annuel est apprécié: crêpes, vin chaud, articles "spécial Londres" et autres calendriers de l'aveugle ont été dévalisés ! **Les Grands prolongent ce marché de Noël devant la boulangerie les weekends entre 10h et 12h jusqu'au 18 décembre.** Venez les encourager dans leur collecte de fonds pour leur voyage en Angleterre !

Il reste un peu de miel, que vous pouvez commander par mail à amis.ecole@yahoo.fr en indiquant le nombre de pots et vos coordonnées.

Miel toutes fleurs, miel de printemps ou miel de Sologne, 4,50€ les 250g.

Merci aux enseignantes et à tous les bénévoles sans qui le spectacle et le marché de Noël n'existeraient pas.

Les Joyeux Lutins

Tous les bénévoles et l'équipe d'animation vous souhaitent de bonnes fêtes !!!

Nous vous attendons nombreux à notre soirée années 80 qui aura lieu le 28 janvier 2017. Les inscriptions se clôturent le 13 janvier alors ne tardez pas trop...

L'Association organise également un super loto les 01 et 02 avril afin de financer le séjour à la mer du mois d'août, les nouveaux jouets, les sorties... On compte sur vous !

Pour rappel, l'accueil de loisirs ouvre la deuxième semaine des vacances scolaires (fermé la 1^{ère} semaine) et les inscriptions des vacances sont à faire 3 semaines en amont.

Pour tout renseignement, 02 38 62 08 73

Les Joyeux Lutins
organisent
Samedi 28 janvier 2017
19H30 à Saint Lyé La Forêt
Soirée Années 80
Animation par un DJ toute la soirée

Menu Adulte* Apéritif PAYLLA Salade / fromage Pâtisserie Café 17€	Menu Enfant* Jusqu'à 12 ans Jus de fruits ou coca Pâtilla Pâtisserie 6€
--	--

Costume ou accessoire conseillé

Inscription jusqu'au 13 janvier 2017 au plus tard
à l'accueil périscolaire et de loisirs (situé à côté de l'école) ou dans la boîte aux lettres de l'Association (côté droit de la grille d'entrée de l'école)

Bonnes Adultes : _____ €
NOM : _____
Nombre de repas : « 17€ »

Bonnes Enfants : _____ €
NOM : _____
Nombre de repas : « 6€ »

TOTAL : _____ €
Réglement par chèque à l'ordre de
« Les Joyeux Lutins »
À donner lors de l'inscription

Renseignements:
Aurélien : 06 30 07 56 27
Cécile : 06 66 07 13 35



Concours des maisons fleuries

.(

La Commission des Maisons Fleuries, réunie le 18 juillet, a récompensé les participants suivants:

Mr Sylvain BARRE, Mr Bertrand GOMBAULT, Mr Philippe LESUEUR, Mr Emile PELLE, Mme Anita CALZADA, Mr Claude COUTANT, Mme Françoise DEAN, Mme Maryvonne DUVERGER, Mr Jean Claude GOMBAULT, Mme Colette GUILBERT, Mme Paulette GUILLOT, Mme Myriam ROCHE, Mme Patricia WILHLEM



VAMP

L'assemblée générale annuelle des VAMP a eu lieu le 23 octobre 2016. La grande majorité des membres adhérents était présente. Le bilan de l'année 2016 a été évoqué et malgré une participation moindre aux sorties, il apporte une réelle satisfaction quant au fonctionnement de l'association, aux manifestations tant internes telles que galette, barbecue, journée du patrimoine, qu'externes telles que chaloupée, bourse et arrivée du Père Noël. N'oublions pas nos rassemblements mensuels chaque 3^{ème} dimanche sur le parking derrière la mairie qui réunissent, selon la météo de trente à cent vingt voitures et motos anciennes et où les habitants de St Lyé sont bien sûr invités.

Le 18 décembre sera le dernier rassemblement de l'année 2016. Comme chaque année, le Père Noël sera présent. Un stand de découpage, collage et coloriage permettra à tous les enfants de rédiger leur lettre et de la déposer dans la boîte aux lettres « Spéciale Père Noël ». Celui-ci récompensera bien entendu chaque petit.

Dans la matinée, ce sera l'arrivée surprise de nos amis de Chevilly au guidon de leur Solex.

Enfin, nous vous annonçons notre traditionnel concours de Chaloupée, qui aura lieu le samedi 21 janvier 2017 à la salle « Rives du Nan de St Lyé la Forêt.

Meilleurs vœux à tous



Création d'une section Pétanque de Loisirs

Les personnes intéressées par la pratique de la pétanque dans un esprit convivial sont priées de se faire connaître le plus rapidement possible en téléphonant à Mr Serge THOMAS au 02 38 75 54 35 ou au 06 63 13 81 80.

En fonction du nombre de personnes ayant répondu, une réunion d'information aura lieu ultérieurement pour une mise en place au printemps 2017.

Les Aïnés de la Forêt

Excursion d'une journée "Safran et Templiers"

Une dizaine de personnes ont participé le 13 octobre à cette sortie organisée par l'Union Départementale des Aïnés Ruraux du Loiret.

La matinée a été consacrée à la visite de la safranière de la Chapelle Vicomtesse et l'après-midi à celle de la Commanderie Templière d'Arville.

ART FLORAL

La reprise des cours d'art floral en septembre a donné lieu à la réalisation d'une composition d'automne. 12 adhérentes ont participé à cette élaboration.



ATELIER COUTURE

Un nouvel atelier a été mis en place à la demande de plusieurs adhérentes. Cet atelier couture a démarré le jeudi 6 octobre (couture, tricot, crochet et points comptés).

Cet atelier fonctionne une fois par mois le jeudi après-midi de 14h à 17h à la salle de la Forêt. La mise en place de ce dernier ne change pas le bon fonctionnement des ateliers de modelage et patchwork.

Chacune apporte son savoir-faire dans la convivialité et la bonne humeur.

VOYAGE A PARIS

Un voyage à Paris a été organisé par l'autocariste "Loiret Tourisme" le 29 septembre. Cette journée avait pour **but de ne pas faire trop de marche, afin de permettre à un grand nombre d'adhérents d'y participer.**

Le matin, une visite guidée en autocar du tout Paris et l'après-midi une croisière sur la Seine et le Canal St Martin ont permis à une trentaine d'adhérents de faire cette sortie.

BAL D'AUTOMNE

Le bal d'automne s'est déroulé le 8 octobre à la salle Rive du Nan. Les danseurs et danseuses étaient au rendez-vous. La journée s'est terminée par un buffet froid apprécié de tous.

ATELIER CULINAIRE DES HOMMES

Comme chaque année au mois de juillet, un atelier culinaire est proposé aux adhérents hommes du club. Ils ont répondu présents comme d'habitude et les conjointes sont venues déguster le menu préparé par leurs soins.

MARCHE

La marche hebdomadaire du jeudi est déplacée au mardi après-midi même heure. Les adhérents qui participent aux activités loisirs du jeudi après-midi ne seront plus pénalisés. Cette décision a été prise en commun accord avec l'association du Maintien en Forme.



Dates à retenir

17/18 décembre: le Père Noël des VAMP sur le parking de la Mairie

18 décembre: fin du Marché de Noël des Amis de l'Ecole

31 décembre: date limite d'inscription sur les listes électorales

13 janvier: fin des inscriptions pour la Soirée Années 80 (Joyeux Lutins)

21 janvier: Soirée Galette des Rois de l'ASCL

21 janvier: Concours de Chaloupée organisé par les VAMP

28 janvier: Soirée « Années 80 » des Joyeux Lutins

28 janvier: Assemblée générale des Aînés de la Forêt

11 février: Soirée bretonne de l'ASCL

2017 sera une année d'élections présidentielles

(23 avril et 7 mai) puis législatives (11 et 18 juin).

Si vous voulez voter, vérifiez que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour faire la démarche.

Ouverture exceptionnelle de la Mairie le 31 décembre de 9 heures à midi

Rappel des permanences municipales

Horaires d'ouverture

Lundi de 10 h à 12 h, Mardi de 15 h à 19 h, Mercredi de 9 h à 12 h

Vendredi de 15 h à 18 h

Téléphone: 02 38 91 84 72 Fax: 02 38 91 86 44

Courriel: mairie.de.st.lye@wanadoo.fr

Site: www.mairie-saint-lye-la-foret.fr